

LE GUIBEVILLOIS

Bulletin d'informations municipales

N° 105 - Octobre - Novembre - Décembre 2014





MAIRIE DE GUIBEVILLE

Rue Pasteur - 91630 GUIBEVILLE

Tél. : 01 64 90 26 33

Fax : 01 64 90 26 33

E-mail : mairie.guibeville@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE



Lundi	10h - 12h
Mardi	14h - 16h
Mercredi	10h - 12h
Jeudi	14h - 16h
Vendredi	10h - 12h
Samedi	10h - 12h



NUMEROS UTILES



18 rue de Saint-Arnoult
91340 OLLAINVILLE

Tél. : 01 69 26 18 60

Fax : 01 69 26 18 70

E-mail : contact@cc-arpajonnais.fr



PREFECTURE DE L'ESSONNE

Bd de France - 91000 EVRY

Tél. : 01 69 91 91 91

SOUS-PREFECTURE

Av. du G^{al} de Gaulle - 91120 PALAISEAU

Tél. : 01 69 31 96 96



CONSEIL GENERAL

Bd de France - 91000 EVRY

Tél. : 01 60 91 91 91

Fax : 01 60 91 91 77



CENTRE DES IMPÔTS

29 Av. du G^{al} de Gaulle
91295 ARPAJON CEDEX

Tél. : 01 69 26 84 13



ALLOCATIONS FAMILIALES

1 avenue Aristide Briand
91290 ARPAJON

Tél. : 01 69 26 85 00



TRESORERIE PRINCIPALE

17 rue Victor Hugo
91294 ARPAJON CEDEX

Tél. : 01 60 83 41 63



GENDARMERIE NATIONALE

Brigade d'Egly - 9 allée des joncs
91520 EGLY

Tél. : 01 64 90 00 64



VEOLIA EAU URGENCES TECHNIQUES

7j / 7 - 24h/24h

Tél. : 0969 368 624
(appel non surtaxé)



PLATE-FORME DE DISTRIBUTION DU COURRIER

Tél. : 3631



ERDF DEPANNAGE ÉLECTRICITÉ

Tél. : 09 726 750 91
(appel non surtaxé)



COMIFET

Comité des fêtes et des loisirs
Mairie

<http://comifet-guibeville.e-monsite.com/>



ACSG Association Culturelle et sportive de Guibeville

Mairie
91630 GUIBEVILLE



GYMAGUIB

Mairie
91630 GUIBEVILLE



SITCOM DU HUREPOIX

6 rue du Buisson Rondeau - BP 38
91650 BREUILLET

Tél. : 01 69 94 14 14
Fax : 01 69 94 14 19



GRUPE SCOLAIRE LA FONTAINE

13 av. Jacques Cartier
91630 GUIBEVILLE
Tél. école : 01 69 26 19 30
Tél. garderie : 01 69 26 19 32
Tél. cantine : 01 69 26 19 33



COLLEGE ALBERT CAMUS

17 rue du Peuple La Lance
91290 LA NORVILLE

Tél. : 01 64 90 21 20



LYCÉE EDMOND MICHELET

2 boulevard Abel Cornaton
91290 ARPAJON

Tél. : 01 60 83 97 63



LYCEE RENE CASSIN

17 rue Jean Moulin
91290 ARPAJON

Tél. : 01 60 83 29 09



URGENCES



**POLICE
NATIONALE**

17



15



POMPIERS

18

LE GUIBEVILLOIS

Bulletin d'informations municipales

Directeur de publication :

Gilles LELU, Maire

Comité de rédaction : commission Information - Communication :

Gilles Lelu, J-Daniel Blanchecotte, Michel Collet, Philippe Dupuis, Rémi Granelli, Henri Guischard, Didier Hurdoyal, Déborah Moricet, Thierry Raton.

LE GUIBEVILLOIS VOUS INFORME...

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :

- Extrait du conseil municipal du 23 sept. 2014	p1
- Extrait du conseil municipal du 7 oct. 2014	p1
- Etat-civil	p1
- Saccage à Guibeville	p2
- La rentrée scolaire	p4
- Réunion PLU	p5
- Intercommunalité : inquiétude à court terme	p6
- Maison citoyenne de l'accès au droit	p8
- Changements dans l'équipe municipale	p9
- Concours SICTOM	p10
- Médiathèque	p11
- Centres de loisirs, salon ADREP	p12
- Vie associative	p13

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

ACQUISITION DE VELOS ET PATINETTES

Le Conseil municipal a décidé de l'achat de trottinettes et tricycles pour le groupe scolaire, pour un montant de 780,00 € TTC.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil a adopté le renouvellement du contrat de livraison des repas pour le restaurant scolaire auprès de la Sté Les Petits Gastronomes

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'AVRAINVILLE

Le Conseil a approuvé la convention avec la commune d'Avrainville pour le transport des enfants au centre de loisirs de Lardy. Cette convention prévoit une participation de 50% de la commune d'Avrainville.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2014

TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer un tarif forfaitaire spécifique de 15,50 € par mois pour la seule fréquentation des activités éducatives périscolaires (TAP). (Voir notre article p5).

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CENTRE DE LOISIRS

Le conseil municipal a décidé de fixer la participation communale aux journées de centres de loisirs de Lardy et d'Arpajon à hauteur de 40% à

70% en fonction du quotient familial (voir notre article p.10).

REPLACEMENT DE M. BOUILLAUX DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil a désigné les élus qui remplaceront M. BOUILLAUX dans les commissions municipales et syndicats intercommunaux (voir p.11).

ETAT-CIVIL

Naissances

Tony, Eric, Jean BILLOT
né le 16 juin 2014



Ethan, Sylvain, Sébastien, Vincent
BLOT
né le 30 septembre 2014

Décès

Roland BOUILLAUX
Le 17 septembre 2014



Nous avons le regret de vous faire part du décès de notre collègue et ami Roland BOUILLAUX

Roland faisait partie de l'équipe municipale depuis mars 2001. Il représentait la commune dans les syndicats intercommunaux chargés de l'eau, de l'assainissement et des ordures ménagères. Il était également chargé des travaux. Toujours prêt à rendre service, Roland était sur tous les fronts, que ce soit pour aller acheter du matériel, demander des devis, recevoir les entreprises ou assister les agents dans leurs travaux. Bien connu des Guibeillois, Roland nous laisse un grand vide.



SACCAGE A GUIBEVILLE

Comme vous l'avez appris par le Flash Info du 20 septembre, notre village a fait l'objet d'un acte de vandalisme d'une rare intensité dont nous sommes encore tous sous le choc.



Le contenu de douze jardinières, telles que celle ci-dessus, a été arraché avec violence et répandu autour de celles-ci et sur les chaussées du village, certains géraniums ont été découpés au sécateur. Le ou les auteurs se sont acharnés méthodiquement. Les massifs de rosiers autour de la mairie ont été arrachés, piétinés et aussi coupés au sécateur pour les plus gros. Bien entendu, la commune a déposé une plainte auprès de la gendarmerie et une enquête est ouverte. Que le ou les auteurs de cet acte irresponsable ne se croient pas à l'abri. Les indices qu'ils ou elles ont laissés ont été relevés.



Contrairement aux premières hypothèses envisagées d'un acte spontané de fêtards un peu alcoolisés, nous sommes là face à un acte réfléchi et prémédité.

En effet, le fait que les plus gros rosiers, trop durs à arracher aient été coupés au sécateur, et qu'un seul type d'empreinte de pied ait été relevé sur place, correspondant à des chaussures de tennis de petite pointure nous laisse plutôt privilégier la thèse d'un acte individuel avec préméditation.

Alors que la veille au soir lors de la réunion publique d'information sur l'élaboration du PLU, le représentant du cabinet d'études Gilson parlait d'un village agréable et fleuri, cet avis ne semble pas partagé par l'auteur des faits ou ce dernier n'aime pas

les fleurs. Quoi qu'il en soit, nous sommes en démocratie et, s'il y avait un lien de cause à effet, il y a d'autres moyens de manifester son mécontentement que de détruire le cadre de vie de toute une population.

Le ou les auteurs des faits semblent ignorer que ces jardinières leur appartiennent comme à tous les Guibevillois.. C'est le bien public ! Est-il utile de rappeler que ces jardinières et leur contenu sont financés avec les contributions fiscales de tous ?

Viendrait-il à l'esprit de quelqu'un de sensé de détruire de colère son propre mobilier ?

Nous invitons le ou les auteurs de cet acte, si il(s) ou elle(s) lit ces lignes, à réfléchir sur les conséquences de leur forfait...



Même nos enfants n'ont pas été épargnés, ci-dessus les jardinières situées devant l'entrée de l'école.

Enfin, certaines personnes se sont étonnées que dès le lendemain, le personnel communal ne procède pas à la remise en état. Malheureusement, nous étions samedi et notre employé communal bénéficiait de son repos hebdomadaire.

Nous terminerons par des remerciements, aux rares personnes qui ont tenté de remettre en état la ou les jardinières à proximité de leur domicile. On pourrait se poser légitimement la question de la nécessité de maintenir des plantations d'agrément dans le village.



Pied de rosier coupé au sécateur.



Une des multiples jardinières vandalisées

LA VIE DE L'ECOLE

C'était une rentrée un peu particulière que cette année avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires dont nous nous sommes fait l'écho dans le précédent numéro.



Une nouvelle organisation a été mise en place par les services municipaux afin de satisfaire aux exigences gouvernementales tout en tentant de répondre au mieux aux besoins des familles.

Par ailleurs, la période estivale a permis de faire le ravalement de l'école. C'est dans un bâtiment « rafraîchi » que nos enfants ont pu débiter cette nouvelle année scolaire.

Maternelle 15 élèves (PS, MS, GS)	Mme SEVEAU
Elémentaire CP/CE1 : 18 élèves	Mme ABADIE
CE2/CM1/CM2 : 21 élèves	Mme LACLERGERIE

Services périscolaires

Tarifs en vigueur :

Garderie du matin (7h00 – 8h20)

Forfait mensuel de 21,09 € à 22,79 €
Tarif dépannage (jusqu'à 5 jours) 3,90 €

Restaurant scolaire

Repas de 3,92 € à 4,44 €

Forfait soir avec activités éducatives

Forfait mensuel de 43,23 € à 47,16 €
Tarif dépannage (jusqu'à 5 jours) 6,25 €

RAPPEL : pour les utilisateurs non réguliers, les commandes comme les annulations des repas de cantine doivent être effectuées en mairie la veille ouvrée au minimum avant 10h00.

S'il s'agit d'une absence le jeudi, l'annulation doit intervenir le mardi avant 10h00. En cas de maladie, le premier jour restera facturé.

Le mercredi

Transport + déjeuner4,20 € à 8,40 €
Transport + déjeuner + centre
de loisirs de Lardy8,10 € à 16,20 €

RAPPEL

Pensez à venir faire calculer votre quotient familial en mairie dès que possible.

Munissez-vous de votre avis d'imposition 2013, de votre justificatif de prestations de la CAF et de votre livret de famille.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER.
ET TOI ???

Adressez-vous en mairie. L'attestation de recensement vous sera délivrée. Elle vous sera réclamée pour l'inscription à tout examen ou concours.

UN NOUVEAU TARIF POUR LES ACTIVITES EDUCATIVES PERISCOLAIRES (T.A.P.)

Comme vous le savez, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été, pour notre commune source d'importantes réflexions, visant à satisfaire aux obligations légales tout en tentant de minimiser au plus juste, les surcoûts induits par cette nouvelle organisation.

En ce qui concerne les 45 min. supplémentaires d'activités éducatives organisées par les services municipaux de 15h45 à 16h30, cela représente près de 3500 € par an, rien qu'en dépenses de personnel, qui se trouvent engagés par notre collectivité.

Nous avons donc pensé dans un premier temps, ne proposer qu'un seul tarif de « garderie du soir » incluant ces activités éducatives. Ainsi l'enfant qui ne restait que jusqu'à 16h30, se trouvait payer aussi cher que s'il devait quitter le service de garderie à 19 heures !

Or, considérant que bon nombre de parents d'élèves nous ont fait observé ce dysfonctionnement et dans un souci d'équité pour satisfaire le plus grand nombre de familles, le Conseil Municipal en séance du 7 octobre 2014 a décidé de fixer un tarif spécifique pour les enfants qui ne fréquenteraient que les activités éducatives

périscolaires de 15h45 à 16h30, arrêté à 15,50 € par mois.

Nous vous rappelons que ces activités sont organisées de manière à assurer une continuité éducative et pédagogique avec celles organisées sur le temps scolaire, aussi nécessitent-elles une certaine assiduité de la part des élèves et induisent inévitablement l'acquisition non négligeable de matériels et fournitures éducatives relativement onéreuses.

Enfin, nous tenions également à vous repreciser que la participation communale aux coûts de fonctionnement de la garderie s'élève à près de 42%. Cependant plus les effectifs baissent et plus le coût de service par enfant augmente ! C'est pour cette raison que nous tentons de maintenir une forte participation sur l'ensemble de nos services périscolaires de manière à alourdir le moins possible la charge des familles.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Le 19 septembre dernier, vous avez été conviés à une réunion d'information sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), appelé à remplacer l'actuel plan d'occupation des sols (POS).



Le cabinet GILSON, mandaté par la commune pour élaborer le PLU sur la base des décisions prises par l'équipe municipale, a présenté les raisons qui ont conduit à l'élaboration d'un PLU, le contenu du PLU et la procédure d'élaboration jusqu'à son approbation et son entrée en vigueur.

Les différentes zones du développement futur du village ont été présentées.

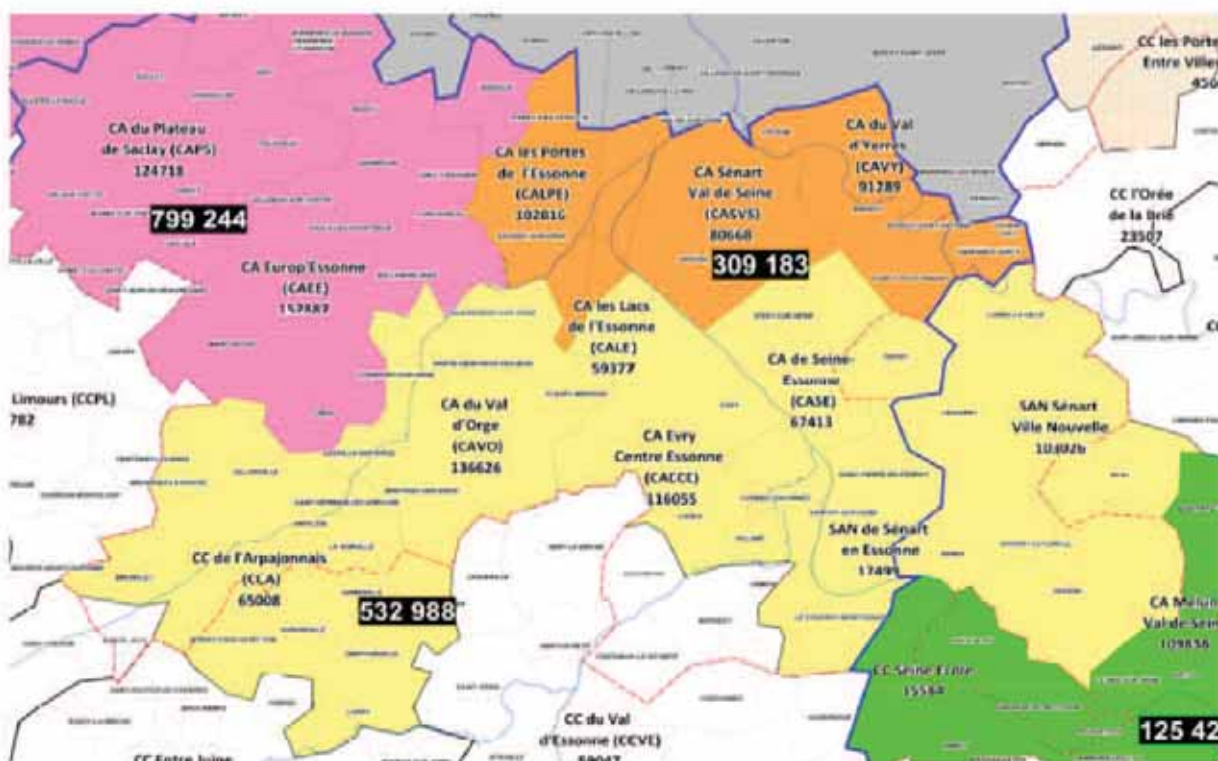
Il a été rappelé que c'est l'intérêt général du village

qui devait prévaloir au cours de cette réunion. Aussi, les questions relatives à l'intérêt particulier ont été renvoyées à une phase ultérieure, l'enquête publique, au cours de laquelle chaque Guibevillois, pourra, là, s'exprimer à titre individuel. Vous étiez une cinquantaine à avoir participé à cette réunion d'information et nous vous en remercions.

INTERCOMMUNALITE : INQUIETUDE A COURT TERME...

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, prévoit l’organisation de la région parisienne en trois grandes zones :

- la zone 1 : la métropole du Grand Paris (comprenant les départements 75, 92, 93 et 94),
- la zone 2 : l’unité urbaine de Paris dans laquelle les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) comptent au moins 200.000 habitants,
- la zone 3 : la zone extérieure où les EPCI n’ont pas de minimum imposé.



La Communauté de Communes de l'Arpajonnais (CCA) est située à cheval sur les zones 2 et 3. Mais son siège étant située dans la zone 2 (Ollainville), elle est intégrée à celle-ci. Comptant 65.000 habitants, la CCA doit fusionner avec d'autres EPCI pour atteindre les 200.000 habitants.

La Commission Régionale de la Coopération Intercommunale (CRCI) placée sous la présidence du préfet de la région Ile-de-France, a présenté, lors de sa séance du 28 août dernier son projet de découpage territorial. Comme vous avez pu le lire dans la presse régionale, ce découpage fait apparaître une intégration de la CCA dans une future méga-structure de plus de 530.000 habitants comprenant, outre l'Arpajonnais, les

communautés du Val d'Orge, d'Evry Centre-Essonne, de Seine-Essonne, de la SAN de Sénart en Essonne, de la SAN de Sénart Ville Nouvelle en Seine-et-Marne et de la commune de Grigny, soit 48 communes sur deux départements. Cette structure est, à notre sens disproportionnée et sans cohérence, alors que la CCA, depuis sa création en 2002, s'est forgée une identité sur un territoire alliant ville et campagne, correspondant à un bassin de vie homogène.

Cette nouvelle structure prendra la forme d'une communauté d'agglomération qui implique de nombreuses conséquences, tant du point de vue identitaire, financier que des compétences transférées. En effet, toutes les communautés n'ont pas les mêmes compétences transférées. Celles qui ne seront pas reprises

par la nouvelle structure devront être rétrocédées aux communes mettant à leur charge des dépenses considérables comme celles des crèches ou des structures sportives. La CCA par exemple est le seul EPCI à avoir la compétence petite enfance. Enfin, la CCA est la moins endettée de toutes les communautés appelées à fusionner (seulement 8 euros par habitant contre plusieurs milliers pour d'autres communautés). C'est donc une absorption de la dette globale par l'ensemble des communes de la nouvelle structure qui est prévue.

Pour ce qui nous concerne directement à l'échelle de notre village de 700 habitants, nous serons noyés dans un océan où nos problèmes et nos préoccupations n'ont rien de commun avec ceux d'Evry ou de Sénart. La représentativité nous réduira d'ailleurs à peau de chagrin avec un seul représentant. Pour ces différentes raisons, le conseil municipal de Guibeville est opposé au projet tel que présenté aux élus.

Lors du conseil communautaire du 25 septembre dernier, les représentants de Guibeville ont voté à la fois contre le découpage proposé, comme la quasi-totalité des conseillers communautaires, et pour la demande d'une dérogation, comme le prévoit

la loi dans son article 10, afin que la CCA puisse déroger au seuil démographique ou puisse faire une proposition de périmètre alternatif au préfet. La CCA peut également refuser le projet sans proposition alternative de périmètre en défendant le périmètre de la communauté dans son territoire actuel. Un gros travail reste à faire à la CCA dans les prochaines semaines pour s'accorder sur une position commune afin d'être entendu par la CRCI.

La CRCI examinera les avis le 11 décembre prochain puis adoptera des amendements lors d'une séance en janvier ou février 2015. Nous restons très vigilants sur l'évolution de ce dossier qui engage notre avenir et dont le principal but est un désengagement de l'Etat vers les EPCI, celles-ci devant être suffisamment importantes pour leur permettre de se substituer à l'Etat au niveau des politiques sociales comme de la solidarité financière entre les communes.

Les communes et les EPCI doivent rendre leur avis sous 3 mois, faute de quoi, il sera réputé favorable par le préfet. Les arrêtés de création des nouvelles EPCI seront pris par les préfets de département avant le 31 décembre 2015.

LA LIGNE DE BUS 102 B EN DANGER

Mise en place en septembre 2013 à titre expérimental pour une durée de 16 mois, la ligne de bus desservant la gare de Marolles est aujourd'hui menacée.

En effet, le dernier comptage fait apparaître une très faible moyenne de voyageurs par bus qui risque de remettre en cause la pérennité de la ligne. Il n'est pas trop tard, il reste encore un peu de temps pour augmenter la fréquentation de notre (votre) ligne.

Une navette toutes les 15 minutes, 3 minutes pour aller à la gare, pas de problème de stationnement, alors n'hésitez plus : PRENEZ LE BUS !



La Maison Citoyenne de l'Accès au Droit et à l'Emploi (MCADE), située au 4 rue du docteur Verdié à Arpajon, a ouvert officiellement ses portes le 1^{er} septembre dernier.

Ce nouveau lieu accueille deux services de proximité à la population :

1. Le service emploi / insertion
2. Le Point d'Accès au Droit

Des permanences juridiques mensuelles sont proposées. Celles-ci sont complétées par une permanence de soutien psychologique aux victimes de violences conjugales et par une permanence de médiation familiale.

L'accueil du public sur le site débutera le 1^{er} octobre 2014.

Pour toutes informations et prises de rendez-vous juridiques ou emploi/insertion ainsi que pour les jours des différentes permanences contactez le:



01 69 78 09 19

Le lundi de 13h30 à 18h00

Du mardi au jeudi de 9h à 12h00 le matin et de 13h30 à 18h00 le mardi, 17h00 le mercredi et 19h00 le jeudi.
Le vendredi de 9h à 13h00 et de 13h00 à 16h00,

ou par courriel : mcade@cc-arpajonnais.fr

LES DIFFÉRENTES PERMANENCES JURIDIQUES PROPOSÉES AU SEIN DE LA MCADE

• **Généralistes** : ces permanences assurées par APASO et le CIDFF91 sont destinées à toute personne souhaitant obtenir une information et/ou une orientation juridique. L'information juridique dispensée ne se substitue pas à la consultation d'un avocat.

• **Résolution amiable des conflits- Médiation familiale** : l'APCE 91 (association pour le couple et l'enfant en Essonne) propose des permanences qui ont pour objectifs d'aider les personnes d'une même famille en conflit à rétablir le dialogue et à trouver ensemble des solutions.

• **Aide aux victimes** : ces permanences sont destinées à toute personne victime d'une infraction pénale souhaitant obtenir une information et/ou une orientation juridique. L'information dispensée par le juriste de MEDIVIP 91 ne se substitue pas à la consultation d'un avocat.

• **Aide aux victimes de violences conjugales** : ces permanences sont assurées par le CIDFF et destinées à toute personne victime d'une infraction pénale souhaitant obtenir une information et/ou une orientation juridique. L'information dispensée par le juriste ne se substitue pas à la consultation d'un avocat.

• **Soutien psychologique pour les victimes de violences conjugales et leurs proches** : « Paroles des femmes » apporte un soutien psychologique, réorientation et accompagnement vers des services juridiques, de réinsertion professionnelle, d'aide familiale...

• **Permanence d'un conciliateur de justice** : le conciliateur de justice peut intervenir dans tout litige opposant deux ou plusieurs particuliers (conflit de voisinage...) ou entre particulier et artisan/commerçant. Il ne peut en aucun cas se charger des dossiers liés aux relations professionnelles ou familiales.

• **Permanence d'un avocat** : les permanences de l'avocat (barreau de l'Essonne) sont destinées à toute personne souhaitant obtenir un conseil juridique.

• **Permanence d'un juriste spécialisé logement** : Avec l'ADIL 91. Sur rendez-vous à la MCADE (01 69 78 09 19).

• **Permanence d'un écrivain public** : avec Nouvelles voies. Sur rendez-vous à la MCADE (01 69 78 09 19)

• **Permanence d'un notaire** : avec la chambre départementale des Notaires de l'Essonne. Sur rendez-vous à la MCADE (01 69 78 09 19).

CHANGEMENTS DANS L'EQUIPE MUNICIPALE

Suite au décès de M. Roland BOUILLAUX, l'équipe municipale a dû se réorganiser pour le remplacer dans les commissions municipales et syndicats intercommunaux où il siégeait. Les élus représentant la commune de Guibeville au sein de ces structures sont maintenant les suivants.

Commissions municipales

- Commission fêtes et cérémonies : Mme Deborah MORICET
- Commission sociale : M. Philippe DUPUIS
- Commission personnes âgées handicapées : M. Philippe DUPUIS

Centre communal d'action sociale :

M. Philippe DUPUIS

Communauté de communes de l'Arpajonnais :

- Commission Environnement M. Daniel BLIN

Syndicats intercommunaux :

- **SIAMSV** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marolles-Saint-Vrain)
Titulaires : MM. Daniel BLIN et Robert WERSINGER
Suppléants : MM. Michel COLLET et Didier HURDOYAL
- **SIARC** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Cheptainville)
Titulaires : MM. Henri GUISCHARD et Robert WERSINGER
Suppléants : MM. Didier HURDOYAL et Jean-Daniel BLANCHECOTTE
- **SIVO** (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge)
Titulaire : M. Henri GUISCHARD
Suppléant : M. Michel COLLET
- **SIERE** (Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole)
Titulaires : MM. Michel COLLET et Robert WERSINGER
Suppléants : MM. Philippe DUPUIS et Daniel BLIN
- **SIARJA** (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Rivière Juine et de ses Affluents)
Titulaire : M. Henri GUISCHARD
Suppléant : M. Michel COLLET



... et la visite
du Père
Noël !

**N'OUBLIEZ PAS
L'ARBRE DE
NOEL DE
GUIBEVILLE**

**SAMEDI 13
DECEMBRE**

**Spectacle, goûter,
cadeaux.**

**Pensez à vous munir du bon cadeau
indispensable pour retirer le cadeau de
votre (vos) enfant(s).**

L'arbre de Noël est également l'occasion
de la remise du colis des Anciens.

A VOS MARQUES, PRETS, PAPIERS !

Le SICTOM du Hurepoix organise la 3^{ème} édition de son concours pour le recyclage du papier. Ce concours est doté de trois prix dont le premier de 1000 € au profit des Caisses des Ecoles des communes gagnantes.



Les enfants de l'école de GUIBEVILLE souhaitent participer à ce concours organisé par le SICTOM entre le 1^{er} Décembre 2014 et le 1^{er} Avril 2015. Aussi ils ont besoin de l'aide de tous, habitants et entreprises, en déposant vos papiers, livres, catalogues, prospectus, etc... dans les bornes d'apport volontaire situées dans le village pendant cette période...

Les papiers collectés seront pesés par commune participante et le tonnage calculé en fonction du nombre d'habitants. Les communes dont le ratio par habitant sera le plus élevé seront lauréates. Merci à tous pour votre contribution.

OCTOBRE ROSE : UNE MAMMO POUR SAUVER UNE VIE

Une femme sur huit est touchée par le cancer du sein. C'est pourquoi la CPAM de l'Essonne participe aux côtés de l'ADMC (Association pour le dépistage des cancers) à la dixième campagne d'octobre rose, pour le dépistage organisé du cancer du sein.

159 000 Essonniennes sont concernées. Toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées, tous les 2 ans, à réaliser gratuitement une mammographie de dépistage, accompagnée d'un examen clinique pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Fiable et de qualité, ce dispositif prévoit une double lecture de la mammographie par deux radiologues.

En 2013, **31 990 dépistages** organisés ont été réalisés. Toutefois la participation au dépistage reste très insuffisante dans le département : moins d'une Essonnienne concernée sur deux choisit de se faire dépister alors que c'est l'une des armes les plus efficaces contre ce cancer.

Faites-vous dépister. Si vous n'avez pas de bon de prise en charge contactez l'ADMC au 01 64 90 52 12.

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN

À partir de quel âge ?

Pour toutes les femmes ?

Quels examens ?

Le dépistage est recommandé à partir de 50 ans, ou avant en cas de risque particulier.

Renseignez-vous auprès de votre médecin, sur e-cancer.fr ou au 0810 810 821

MEDIATHEQUE MUNICIPALE



RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Mercredi de 15h15 à 18h45

Samedi de 9h45 à 12h15

La Médiathèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Grâce à eux, vous bénéficiez de ce service culturel au bénéfice de la population et nous les en remercions chaleureusement. Pour éviter que cette équipe ne s'épuise et pour leur permettre de maintenir ce service dans les meilleures conditions, nos bénévoles ont besoin de renfort. Aussi, si vous avez un peu de temps à consacrer à la collectivité, nos bénévoles seront ravis de vous accueillir parmi eux quelques heures par semaines selon vos disponibilités. N'hésitez pas à leur rendre visite et à leur proposer vos services.

URBANISME PRATIQUE

Nous vous rappelons que l'obtention du certificat de conformité de votre maison est obligatoire pour toute transaction immobilière.

Vous devez également obtenir un certificat attestant de la conformité des branchements conformément au règlement d'assainissement de la commune de Guibeville.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

A LOUER

à Guibeville

MAISON INDIVIDUELLE T4 avec cour

Loyer : 950 € / mois hors charges

S'adresser au secrétariat de la mairie



MARCHE DE NOEL DE L'OFFICE DU TOURISME



20 et 21 Décembre 2014 à AVRAINVILLE

Vous y trouverez de nombreux exposants d'artisanat, de vins et produits régionaux.

Profitez de cette occasion pour trouver vos idées de cadeaux pour les fêtes.

CENTRES DE LOISIRS LA COMMUNE AIDE LES FAMILLES

L'équipe municipale, soucieuse d'apporter le meilleur service aux familles tout en limitant leur participation financière, a fixé un niveau de participation communale unique pour les vacances scolaires, quel que soit le centre de loisirs fréquenté.

En effet, que votre enfant (ou vos enfants) fréquente le centre de loisirs de Lardy ou celui d'Arpajon, le taux de participation de la commune sera le même.

Le tarif appliqué pour la participation financière des familles est un pourcentage variant de 30% à 60%, en fonction de votre quotient familial, du coût de revient d'une journée de centre de loisirs de Lardy.

En cas de mini-séjours organisés par ces centres de loisirs pendant les vacances scolaires, cette même participation sera appliquée.

N'oubliez pas de venir en mairie faire calculer votre quotient familial, faute de quoi le tarif le plus élevé vous serait automatiquement appliqué.

PROCHAIN SALON ADREP : 23 ET 24 JANVIER 2015 - ESPACE CHAMPERRET (PARIS 17^{ème})



Un seul et même lieu pour réussir son orientation : 250 exposants dont les meilleurs établissements scolaires présenteront leurs programmes et leurs débouchés.

Universités, IUT, écoles, lycées, prépas, BTS, CFA donneront la possibilité aux jeunes et à leurs familles de découvrir la grande variété des formations proposées.

- **1 Pôle orientation-conseil** à disposition des visiteurs offrira l'opportunité unique d'obtenir des **conseils personnalisés** auprès de **24 conseillers d'orientation-psychologues**. Des organismes comme le **CIDJ**, le **CIO Médiacom** et l'**ONISEP** multiplieront les sources d'information pour définir sereinement un projet d'orientation.
- **40 débats** seront proposés en accès libre. Des professionnels de l'éducation aborderont des thèmes liés aux débouchés après le bac, aux études supérieures ou aux métiers.
- **Les Carrefours des métiers** permettront aux jeunes de rencontrer des professionnels en activité pour partager avec eux leur expérience, leur parcours et leur réalité professionnelle.
- Des informations sur la **vie lycéenne et étudiante** avec les **éditeurs**, la **presse étudiante**, les **mutuelles**, les **séjours linguistiques**, le **soutien scolaire**...
- **La librairie** complétera la visite du salon avec des ouvrages sélectionnés sur les formations, les métiers, les préparations au bac et aux concours des Grandes Écoles...

Infos à retenir

Horaires: vendredi 23 janvier 2015 - 13h-18h

Samedi 24 janvier 2015 - 10h-18h

Entrée : Espace Champerret - Paris 17^{ème}

Prix : 5 €

Entrée gratuite sur invitation,
pour les groupes scolaires et avec tout achat du Guide ADREP.

HISTOIRE DE POINTS

Point de croix, broderie traditionnelle, cartonnage, couture.

Vous avez envie d'apprendre ou de partager, venez rejoindre le club de broderie « Histoires de points ».

Nous nous retrouvons tous les mercredis soir de 20h00 à 21h30.

Contact : 06 34 77 02 95



4^{ème} année d'activité pour les ailes Guibevilloises !

Rejoignez-nous si vous souhaitez réaliser des modèles et pratiquer le vol radiocommandé.

Nous vous accueillons tous les vendredis à partir de 17h30, près de la salle polyvalente. Le club est équipé de 2 avions prévus pour l'apprentissage en double commande. Des séances de vols sont programmées le samedi après midi. Retrouvez nous sur : http://club.quomodo.com/les_ailes_guibevilloises/accueil.

Voici quelques-unes de nos réalisations :



AGENDA :

8 et 9 novembre : GUIB'ART

**23 novembre :
FOIRE AUX JOUETS**

6 décembre : LOTO



Rédaction / Publication : Mairie de Guibeville